

Le programme de présentation, amorcé en 1970 par l'inauguration du *Wye Marsh Wildlife Centre* à Midland (Ont.), s'est poursuivi en 1973 avec l'ouverture de Centres de la faune à Cap Tourmente et à Percé au Québec. Le premier se concentre sur la population migrante des grandes oies blanches; le deuxième présente l'histoire naturelle et humaine de la côte du golfe de l'Atlantique, en accordant une attention spéciale à Percé et aux colonies d'oiseaux de mer de l'île Bonaventure. On a commencé en 1973 la construction du Centre de la faune de la vallée de Creston en Colombie-Britannique, qui devait ouvrir en 1974.

Le Service participe à l'Inventaire des terres du Canada, programme fédéral-provincial dont l'objet est de recueillir des renseignements sur l'utilisation des terres dans les régions habitées du Canada et sur la meilleure façon dont elles pourraient être utilisées pour l'agriculture, l'exploitation forestière, les loisirs et la conservation de la faune.

Les recherches en limnologie portent entre autres sur l'inventaire et la productivité des lacs et des rivières dans les parcs nationaux et sur la biologie des poissons en fonction de la flore et de la faune qui les entourent. Le Service donne des conseils à Parcs Canada pour le maintien de la population de poissons grâce à l'application de méthodes modernes d'aménagement, lorsque celles-ci ne risquent pas de nuire à la valeur des régions concernées.

10.4.2 L'aménagement de la faune dans les provinces

Terre-Neuve. Les fonctions du Service de la faune de Terre-Neuve sont de veiller à la conservation de toutes les espèces indigènes et d'implanter d'autres espèces là où il existe un habitat propice, tout en tenant compte des valeurs propres et esthétiques de la faune qui sont importantes pour l'homme; de maintenir chaque espèce en aussi grand nombre que possible, compte tenu de ses exigences du point de vue de l'habitat et sans créer de conflits avec les besoins des autres espèces; enfin, de voir à ce qu'il y ait un excédent de populations d'animaux sauvages et d'en réglementer la capture.

Le Service de la faune protège le gros gibier presque uniquement par la modification des règlements de chasse en fonction des données sur les populations recueillies grâce à des études sur le terrain et à des questionnaires remplis par les chasseurs, ainsi que par la transplantation de caribous et d'orignaux dans des endroits inoccupés et la lutte contre les prédateurs comme le lynx autour des terrains de vêlage des caribous. L'ours noir, seule autre espèce de gros gibier, s'est multiplié au cours des six dernières années et un programme de piégeage est actuellement en cours dans le but de fournir des renseignements sur sa répartition et ses déplacements. Des recherches sont également effectuées sur l'écologie et la biologie des espèces de petit gibier telles que le lièvre d'Amérique, le lièvre de l'Arctique, le lagopède des saules, le lagopède des rochers et la gélinotte huppée. Le gibier d'eau relève des autorités fédérales.

A Terre-Neuve comme ailleurs, l'industrie de la fourrure d'animaux sauvages s'est caractérisée par une instabilité à court terme et un fléchissement à long terme. Toutefois, les récentes ventes de fourrures ont affiché des prix records, ce qui indique que la régression de la dernière décennie connaît peut-être un répit temporaire. Le nombre de trappeurs dans la province est à peu près le même qu'il y a 10 ans. Vu l'intérêt soutenu pour ce métier, on effectue actuellement des recherches et des études sur tous les animaux à fourrure. Auparavant, seul le castor faisait l'objet d'un programme d'aménagement. Les études sur la martre des pins, dont la survivance est menacée, se poursuivent, et l'on espère qu'elles fourniront les renseignements nécessaires à l'élaboration du programme d'aménagement destiné à sauver l'espèce.

Île-du-Prince-Édouard. La Division des pêches et de la faune de la Commission de contrôle de l'environnement a la responsabilité entière ou partielle de la recherche et de l'aménagement de la faune dans l'Île-du-Prince-Édouard. Tous les animaux sauvages non migrateurs relèvent exclusivement de la province, tandis que les poissons et les oiseaux migrateurs relèvent également du gouvernement fédéral. Une des tâches principales consiste à vérifier constamment les populations de gibier afin d'aider à déterminer les saisons de chasse et les limites de prises. On cherche actuellement à établir une population viable de faisans par l'implantation de nouvelles espèces et l'évaluation continue de leur comportement. Un projet de recherche sur la gélinotte huppée, actuellement en cours, porte tout particulièrement sur l'évaluation de l'habitat et les relations des populations avec l'habitat.